

LA LISTE ÉLECTORALE

et sa révision...



info@sainteannedesorel.ca

Êtes-vous
sur la liste ? ————— | **c'est
obligatoire**

Pour exercer son droit de vote, un électeur doit **OBLIGATOIREMENT ÊTRE INSCRIT** sur la liste électorale.

La liste électorale municipale est produite à partir de la liste électorale permanente du Québec. Depuis 1997, les renseignements sur les électeurs du Québec sont regroupés dans un fichier informatisé administré par le Directeur général des élections du Québec. Ces informations, qui demeurent confidentielles, servent à préparer les listes électorales pour les élections provinciales et municipales.

Pour vous permettre de vérifier si vous êtes inscrits sur la liste électorale de la municipalité, un avis personnalisé sera transmis à chaque résidence de Sainte-Anne-de-Sorel (maisons et chalets) dans la semaine du 10 octobre 2021, **seulement si un scrutin est nécessaire le 7 novembre suivant.**

Commission
de révision ————— | **19 octobre 2021
20 octobre 2021**

S' il y a scrutin le 7 novembre et que vous ne recevez pas l'avis personnalisé ou l'extrait de la liste électorale, si vous n'êtes pas inscrits sur la liste, ou si vous constatez une erreur concernant votre inscription ou désirez la radier, vous devrez vous présenter devant la Commission de la révision de la liste électorale qui se tiendra au bureau du président d'élection situé au nouveau centre de services municipaux (1685, chemin du Chenal-du-Moine) selon l'horaire suivant :

Mardi 19 octobre
10 h 00 à 13 h 00
14 h 30 à 17 h 30
19 h 00 à 22 h 00

Mercredi 20 octobre
10 h à 17 h 30

La Commission de révision pourra exiger tout document nécessaire pour prendre une décision, par exemple, une pièce d'identité.

En
bref ! _____

- **SEMAINE DU 10 OCT. 2021**
Surveillez la poste pour votre avis personnalisé d'inscription.
- **19 - 20 OCT. 2021**
Si vous n'avez pas reçu d'avis, présentez-vous devant la Commission de révision.

